



ARRETE n° .....9017/647.....

**Arrêté d'ouverture de la sélection professionnelle  
pour le grade de rédacteur territorial**

Le Maire de Caen;

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (notamment les articles 10 à 14)

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents.

Vu la délibération fixant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en date du 21 novembre 2016.

**ARRETE**

**Article 1 : ouverture de la sélection professionnelle**

Une sélection professionnelle pour le recrutement dans le grade de rédacteur territorial est ouverte au titre de l'année 2017 (1 mois au moins avant le début des auditions).

Le plan pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire fixe à 1 le nombre d'emploi ouvert au grade de rédacteur territorial.

**Article 2 : date et lieu de la sélection professionnelle**

L'entretien de la sélection professionnelle aura lieu le jeudi 22 juin 2017 à l'Hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer-Normandie - 16 rue Rosa Parks - CS 52700 14027 Caen cedex 9.

L'audition consiste en un entretien, à partir du dossier remis lors de l'inscription ; elle débute par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle.

La durée de cette épreuve est fixée à 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

Les candidats seront convoqués par courrier leur précisant leur horaire de passage.

### Article 3 : conditions d'inscription et d'admission à se présenter à la sélection professionnelle

La recevabilité des dossiers d'inscription est vérifiée par l'autorité territoriale et convoque les agents dont la candidature est déclarée recevable.

### Article 4 : dossier de candidature

Le dossier du candidat comporte :

- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- Tout élément complémentaire permettant à la Commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat (*titres, diplômes, attestation de stage, formation, travaux, œuvres...*).

Ce dossier est à adresser à M. Le Maire- DRH mutualisée - 16 rue Rosa Parks – CS 52700 14027 Caen Cedex 9 – avant le 2 juin 2017.

### Article 5 : composition de la Commission de sélection professionnelle

- M. BELLEC- Directeur général des services de la Ville de Caen (*représentant de la collectivité*).
- Mme GASPERIN (*Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG. Cette personnalité préside la commission*).
- Mme PICHON (*fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la même catégorie hiérarchique du cadre d'emplois visé par le recrutement*).

La composition de la commission sera affichée dans les locaux de la Ville de Caen et publiée sur son site internet.

### Article 6 : liste des candidats aptes à être intégrés

À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade de rédacteur, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

### Article 7 : exécution du présent arrêté

Le directeur général des services de la Ville de Caen est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de la Ville de Caen, publié sur le site internet de la ville et transmis au contrôle de légalité.

Ampliation adressée au:

- Président du Centre de Gestion du Calvados.
- Comptable de la collectivité.

PREFECTURE DU CALVADOS

03 MAI 2017

COURRIER

Fait à Caen, le -2 MAI 2017

Le Maire de la Ville de Caen,



Joël BRUNEAU

Le Maire (ou le Président),  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Affiché le -3 MAI 2017